



Bien accueillir un enfant allergique dans son service de garde

Chaque déclaration d'allergie est à prendre au sérieux et il est essentiel d'enclencher une collecte d'informations pour encadrer l'accueil de l'enfant allergique dans votre service de garde. Prendre le temps de se parler est essentiel pour comprendre la situation, travailler avec le parent et créer un environnement sécuritaire. Les principales étapes sont :

- ✓ Obtenir la description des allergies et des explications sur le plan d'urgence personnalisé de l'enfant
- ✓ Avoir en tout temps le traitement d'urgence prescrit par le médecin
- ✓ Faire signer une autorisation pour que vous puissiez, au besoin, utiliser les médicaments prescrits
- ✓ Connaître les aliments à éviter et les aliments de remplacement
- ✓ Réviser la lecture des étiquettes des aliments avec les parents
- ✓ Réviser le menu spécialisé pour l'enfant avec les parents qui pourront vous donner des solutions et vous aider à faire la transition
- ✓ Faire signer une autorisation pour que la photographie de l'enfant se retrouve à tout endroit où vous le jugez nécessaire (pour les autres parents, vos remplaçantes ou aides, les membres des familles des enfants et même votre famille)
- ✓ Chercher la collaboration et l'entraide des responsables de services de garde en milieu familial vivant cette réalité et celle des professionnels de votre Bureau coordonnateur, s'il y a lieu
- ✓ Demander des conseils à Allergies Québec au besoin, pour s'assurer que vous réduisez au maximum les risques de contacts avec les allergènes

Question de traitement d'urgence

Pour un enfant reconnu à risque d'une réaction anaphylactique, vous devez avoir en tout temps à votre disposition l'auto-injecteur d'adrénaline, prescrit par le médecin. Un plan d'urgence personnalisé devra également être établi par un médecin. Voir un exemple à télécharger à cette adresse : <http://csaci.ca/patient-school-resources/>
Certains enfants se verront prescrire des antihistaminiques, qui devront toujours être à leur disposition au service de garde, selon le protocole d'utilisation décrit par le médecin.

Les allergènes à déclaration obligatoire sur les étiquettes

Bien que n'importe quel aliment puisse causer une allergie, au Canada, on a répertorié neuf (9) aliments qui entraînent plus de 90 % de toutes les réactions allergiques graves, en incluant la sensibilité chimique aux sulfites :

- les noix
- le sésame
- les arachides
- les œufs
- les produits de la mer : les poissons, les crustacés et les mollusques
- le lait de vache
- le blé
- le soya
- la moutarde



Image : Allergies Québec

Ces 9 allergènes (et les sulfites) sont à déclaration obligatoire sur les étiquettes des emballages alimentaires depuis le 4 août 2012. Consulter les informations sur le site de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/allerg/fa-aa/index-fra.php>

Pour plus d'information sur les allergènes, consulter le site d'Allergies Québec : <http://allergiesquebec.org/fr/infoallergies>